



CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE

des **Aurores boréales**

## VINGT-TROISIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE

le 11 septembre 2007 à 19 heures

à la salle du Conseil et par audioconférence

### PROCÈS-VERBAL

#### Présences :

Conseillères et conseillers :

au siège social : D. Breton, A. Brunelle, C. Gleeson,  
par audioconférence : B. Caron, A. Gauthier, J. Lorek, F. Marcotte Roy,  
S. Payeur, J-P. Pelletier

Administration : S. Mauro, Y. Bolduc, Linda Houghton

Absences : L. Mayer, M. Owca

---

#### 1. Ouverture de la séance et appel nominal

La présidente, Conseillère Brunelle, débute la réunion à 19 heures. Elle procède ensuite à l'appel des membres.

#### 2. Prière

La présidente invite la directrice de l'éducation, Mme Mauro à réciter la prière.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° 23X-01 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseillère Breton

***QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales approuve l'ordre du jour de la vingtième-troisième réunion extraordinaire tenue le mardi 11 septembre 2007, tel que présenté.***

Adoptée

#### 4. Déclaration de conflits d'intérêts

Néant.

#### 5. Réunion à huis clos

Résolution n° 23X-02 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseiller Pelletier

***QUE Conseillère Brunelle assume la présidence et que l'on siège en comité plénier pour considérer les questions suivantes :***

##### ***5.1 Finances***

***et que cette séance se tienne à huis clos conformément à l'article 207(2) de la Loi sur l'éducation.***

Adoptée

**5. Réunion à huis clos (suite)**

Résolution n° 23X-03 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée de Conseiller Lorek

**QUE l'on retourne en séance régulière et que l'on fasse rapport des délibérations du comité plénier.**

Adoptée

**6. Rapport découlant de la réunion à huis clos**

Résolution n° 23X-04 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseiller Pelletier

**QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales accorde à l'administration le mandat de terminer le projet de rénovation de l'école catholique de l'Enfant-Jésus, y compris de régler les factures pour les dépenses encourues dans le cadre de ce projet; et**

**QUE le Conseil autorise l'administration à imputer ces dépenses à la ligne « Nouvelles places élèves » sous réserve que l'enveloppe budgétaire globale soit respectée.**

Adoptée

Résolution n° 23X-05 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Marcotte Roy

**QUE le rapport du comité plénier soit accepté tel que présenté.**

Adoptée

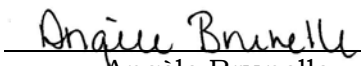
**7. Levée de la séance et prière**

Résolution n° 23X-06 proposée par Conseiller Pelletier, appuyée de Conseillère Payeur

**QUE la séance de la vingt-deuxième réunion extraordinaire du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le 11 septembre 2007 soit levée à 20 h 14.**

Adoptée

  
Sylvianne Mauro  
directrice de l'éducation

  
Angèle Brunelle  
présidente

/lh

